



Rue de l'Hôtel de Ville, 1 -
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion de la CLDR
du Mercredi 23 novembre 2011**

Présents : M. MONIN Président + 28 membres CLDR Melle Pallant C., coord./secrét. CLDR M. Peeters, M. Dupon - AGORA	Absents : 8 membres de la CLDR + 1 démission
---	--

1. PV de la réunion de la CLDR du 13/10/2011

A la demande de Monsieur Malotaux, sera rajouté que L'ensemble des remarques faites par M. Raphaël de Witte ont été remises par écrit à Carine Pallant ainsi qu'au bureau Agora dont copie est versée au dossier.

Le PV de la réunion du 13/10 est approuvé

2. Présences et droits de vote

Il est constaté que la majorité des membres ayant droit de vote sont présents : 17 effectifs+ 1 suppléant remplaçant un effectif absent = **18 voix /20**.

3. Démission

Madame Sonia Grandjean, membre suppléant de la CLDR pour le village de Mont présente sa démission. Un appel à candidature sera lancé pour compléter le cadre des suppléants en veillant à garder une représentation équilibrée des villages de l'entité.

4. Contact avec le SPW (M. Gabriel)

Monsieur Peeters d'Agora nous informe qu'ils ont parcouru les fiches projet avec Monsieur Gabriel (RW).

Monsieur Gabriel estime le contenu des fiches suffisant pour s'inscrire dans un PCDR et salue le travail réalisé.

Monsieur Peeters rappelle que le programme qui sera voté ce jour n'est pas figé et que toute fiche peut remonter dans la liste des priorités tout au long de ce programme étalé sur 10 ans.

Ce qui sera fixé ce jour, c'est la fiche et le projet qui feront l'objet de la toute première convention choisie par l'ensemble de la CLDR.

5. Présentation & discussion des fiches-projets définitives - par Agora

La CLDR s'est déjà prononcée sur l'ordre de priorité des projets. La commission doit aujourd'hui valider, par son vote, le contenu des fiches de priorité 0 et 1 ainsi que les fiches des projets transversaux retenus. Depuis plusieurs semaines, la bureau Agora travaille à l'élaboration des fiches-projets retenus. Sur base d'une première version de chaque fiche, les 5 groupes de réflexion de la CLDR se sont chacun réunis avec le bureau Agora et ont proposé de nombreuses adaptations de contenu des fiches. Ce travail intense de préparation a permis la rédaction des fiches transmises par mail à chaque membre de la CLDR en date du vendredi 18 novembre 2011.

M. Peeters fait le bilan des projets transversaux, de priorité 0 et 1. Il détaille les fiches-projets ayant subi des modifications importantes.

- 5.1. **PCDN** : le lancement d'un PCDN par la Commune d'Yvoir a été approuvé par le Ministre compétent.
- 5.2. **Charte de l'aménagement durable du Territoire** : les membres du groupe de réflexion « Patrimoine » ont proposé de s'orienter vers un **Schéma de structure Communal** plutôt que vers une charte de développement durable.
Un SSC (Schéma de structure communal) est une ligne de conduite définie au niveau communal sur base d'une vision globale et à long terme de l'aménagement du territoire communal. Ce schéma doit être approuvé par la RW. Cet outil planologique n'a pas une valeur réglementaire mais il permet d'assurer un développement plus harmonieux du territoire et aussi de rendre pérenne la protection de certaines zones.
Il devra être réalisé avec un bureau d'étude agréé et soumis à enquête publique (45 jours). La proposition est discutée. Monsieur Pestiaux évoque la difficulté pour les architectes de satisfaire à un ensemble de règlements différents et d'obligations pas toujours cohérentes, par exemple : lotissement + RGBSR ...
- 5.3. **Fiche 1.1 - Réseau de déplacements actifs intra- et inter-villages** : Réaliser un tel réseau à l'échelle de toute l'entité est une tâche énorme avec des délais et des budgets en conséquence. C'est pourquoi il faut adopter une vision pragmatique tout en gardant comme objectif à terme d'augmenter la sécurité des déplacements actifs sur tout le territoire communal.

Monsieur Monin rappelle que certaines fiches seront conditionnées par la **révision du plan de Mobilité**. Cette révision sera prévue en **2012** (projet de priorité 0) mais ne sera pas terminée au moment du lancement du projet de première convention. Monsieur Evrard souligne que cela ne devra pas empêcher la mise en œuvre de ce premier projet. En effet, le groupe de réflexion a choisi, en phase 1 de ce projet, des tronçons de grande dangerosité, fort fréquentés et pour lesquels il n'existe pas de réelle alternative en dehors des aménagements proposés.

Il est donc proposé de subdiviser cette fiche-projet en plusieurs phases et sous projets. Deux tronçons seront proposés en première convention :

La liaison entre CHU/gares/villages de Mont et de Godinne
La sortie du village d'Yvoir vers Evrehailles (tronçon Yvoir /futur Arsenal)

La priorité donnée aux **liaisons entre le CHU/ les gares / les villages de Mont et de Godinne** se justifie par les éléments suivants: a) le CHU emploie plus de 1700 personnes et de nombreux membres du personnel habitent à Mont, à Godinne et à Lustin ; b) de nombreuses personnes s'y rendent en train ; c) beaucoup d'enfants de Mont utilisent la navette du CHU pour remonter de la gare vers le CHU puis doivent emprunter à pieds le tronçon CHU-village de Mont, particulièrement mal sécurisé et dangereux. Monsieur Monin propose aussi, dans le cadre de ce projet, d'envisager la possibilité d'utiliser, comme alternative, le chemin du Bailli.

La **sortie du village d'Yvoir vers Evrehailles et les autres villages du plateau** est unanimement (re)connue comme très dangereuse. L'option d'aménagements « légers » à court terme se justifie ici par les futurs travaux d'égouttage à réaliser dans le cadre du PASH et dont la réalisation est une condition préalable à tout travail durable sur ce tronçon.

Marc de Wil insiste pour que les autres villages ne soient pas oubliés. Monsieur Peeters rappelle que c'est bien l'ensemble du réseau qui sera redessiné sur base des souhaits de la population, de la révision du plan de mobilité et de l'inventaire des sentiers. Cela fera l'objet de la phase 2 de cette même fiche. Afin de renforcer ce point, référence plus explicite aux souhaits de la population sera faite au point 4.1 (phase 2).

M. Peeters indique également que Monsieur Gabriel soutient l'ensemble de cette fiche et de sa première phase, malgré le budget élevé que nécessitera celle-ci, car le projet concerne plusieurs villages de l'entité.

- 5.4. **Fiche 1.4 – Parc Nature du Bocq** : Monsieur Peeters explique que ce projet peut prendre deux orientations différentes : la création d'un nouveau Parc Naturel (au sens des divers décrets du GW) ou la mise en place d'une structure plus locale appelée ici « Parc Nature du Bocq ». Il explique et commente les différences, avantages et inconvénients des deux approches.
Un parc naturel doit concerner au moins 2 communes et représenter 10000 hectares d'un seul tenant. Le taux de subsides est plus élevé avec possibilité de mettre en place diverses actions

subventionnées telles que : animations, publications, maison du parc
Un « parc nature » peut servir de base à la création ultérieure d'un Parc Naturel.

Monsieur Basiaux propose que l'on soit un «moteur» pour d'autres communes.

Compte tenu de ces éléments, une mise en œuvre phasée est proposée. Dans un premier temps –et indépendamment de l'option structurelle choisie-, l'aménagement d'une liaison réservée aux déplacements en mode actif parcourant le fond de la vallée entre Spontin et Yvoir est proposé en phase 1 du projet. Cette phase visera à mettre en place une sorte d'épine dorsale du parc.

- 5.5. **Fiche 1.10 – Maison de village de Godinne – Rénovation de l'école maternelle :** Le bâtiment scolaire sera libéré en juin 2012. Ce bâtiment est suffisamment équipé pour accueillir d'autres activités et associations en attendant que le pôle culturel de la vieille ferme soit réhabilité et aménagé et que des locaux puissent y être mis à disposition du monde associatif godinnois.
Monsieur Monin indique que les quelques travaux nécessaires dans les locaux de l'école maternelle pourront être envisagés et réalisés par les ouvriers communaux pour permettre rapidement l'utilisation des locaux par le Patro et les associations. Des conventions d'occupation devront alors être établies entre la Commune et les divers utilisateurs. Lorsque des locaux se libèreront dans la cadre de la Vieille Ferme, monsieur Gerain souhaite que leur mise à disposition des associations soit garantie. A défaut, une solution pérenne devra être garantie dans le cadre de l'ancienne école maternelle. Dans l'hypothèse d'une issue favorable du dossier de la Vieille Ferme (mise à disposition de locaux aux Associations), les bâtiments de cette petite école pourraient devenir des logements, dans le cadre de l'ancrage communal. Compte tenu de cette approche, il est proposé que cette fiche projet passe en priorité 2. Madame Eloin insiste pour que cette fiche conserve son intitulé car cela correspond et reste un réel besoin des associations de Godinne.
- 5.6. **Fiche 1.13 - Parc Résidentiel de la Gayolle :** Monsieur Boodts rappelle que ce Parc est situé à Evrehailles et demande que la correction soit faite dans la fiche. Monsieur Peeters explique la nécessité de placer cette fiche dans les fiches de première priorité. Rappel du courrier du Ministre Lutgen relatif au plan d'habitat permanent dans le cadre du développement rural. Difficile actuellement de trouver « LA » bonne solution. Une réflexion stratégique, un diagnostic urbanistique et juridique sont nécessaires.
- 5.7. **Fiche 1.7 – Maison Rurale de Mont :** Monsieur Peeters indique qu'une grande salle de plus de 300 personnes peut être incluse dans un PCDR pour autant que ce besoin soit justifié. Il informe la CLDR que le budget a été modifié dans la dernière version de la fiche suite à la réunion que Monsieur Dupon a eu avec Monsieur Gabriel. Dans le cadre de ce projet, la gestion des flux de circulation au cœur du village, la problématique des parkings et la promotion des déplacements en mode actif devront aussi être analysés. Il faut en tenir compte dans la révision du plan de mobilité.

5.8.Remarques au sujet d'autres fiches :

- Des remarques sont formulées sur les budgets jugés excessifs de certains projets tels que les aménagements de bords de Meuse où la densité de mobilier à mettre en place est questionnée par plusieurs membres (faut-il une poubelle tous les 50 mètres, etc. ?). Une remarque similaire est formulée pour certains aspects de la fiche 1.4 (Parc Naturel du Bocq). Agora va modifier les fiches en fonction de cette remarque.
- Monsieur Monin regrette que la fiche de l'aménagement de la place de Purnode n'ait pas été placée dans les premières conventions étant donné que le dossier est prêt et que la voirie est en très mauvais état.
Monsieur Evrard rappelle que l'égouttage n'a pas encore fait l'objet d'une étude dans ce projet et que la réalisation de cet égouttage constitue un préalable à toute rénovation de la place et des voiries avoisinantes. De plus, il conviendrait encore de clarifier la position de la Brasserie quant à sa participation, à titre privé, à certains aspects du projet.
Monsieur Monin souligne que le futur plan triennal sera consacré principalement à ce type d'aménagement. Monsieur Peters rappelle à ce sujet que, dès l'instant où un calendrier de travaux est disponible pour les travaux d'égouttage à Purnode, il conviendra de lancer le projet « Place de Purnode », même si celle-ci ne se trouve aujourd'hui qu'en 12^{ème} position.

- D'une façon plus générale, la CLDR suggère d'anticiper les projets / travaux qui pourront profiter de la réalisation des chantiers menés par la SPGE dans le cadre du PASH. Par ailleurs, la CLDR confirme sa volonté forte de conserver les priorités tel que voté en novembre 2010.

6. Passage au Vote

Les 18 membres disposant d'un droit de vote ont approuvé :

- A l'unanimité moins une voix, le remplacement de la fiche-projet transversal « Charte pour un urbanisme et un aménagement durable » par une nouvelle fiche-projet « Elaboration d'un Schéma de Structure Communal ».
- A l'unanimité, la remise en priorité 2 de la fiche-projet « Maison de village de Godinne »
- A l'unanimité le contenu de toutes les autres fiches-projets en priorité 0, 1, 2 ainsi que la liste des projets en priorité 3 telles que reprises en annexe au présent PV
- A l'unanimité l'ordre de priorité résultant de cette même annexe (confirmation de l'ordre de priorité décidé en novembre 2010 sous réserve des amendements évoqués ci-dessus)

7. Prochaines étapes

- **Le PCDR sera présenté par Agora et voté au Conseil communal le 19 décembre 2011. RV : le 19 décembre 2011 en la salle du Conseil communal à 19h30**
- **Il est enfin rappelé que la CLDR aura un rôle important à jouer dans l'implémentation des différents projets du PCDR. Elle devra donc être convoquée**
 - **De façon régulière afin d'être tenue au courant de l'état d'avancement des projets**
 - **Chaque fois que des décisions importantes devront être prises : approbation des avant-projets, modification des priorités, phasage des projets, etc.**